



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 8 avril 2016 à 19h15

Présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Maxime BISCHOFFE (*arrivé à 19h30*) – Philippe EGLOFF – Nicolas GIRARDEY – Guy HEIDET – Patrick MADOUX – Alain MARCHAL – Mmes Sandrine BERNESCHI – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT-BELOT (*arrivée à 19h35*) – Nathalie PRIEUR – Marie-Line ZUSCHLAG

Procurations : M. Jean-Claude BEHRA à M. Guy HEIDET – Mme Laurence CHARLE à Mme Nathalie PRIEUR – Mme Frédérique CHOUFFOT à Mme Marie-Line ZUSCHLAG

Absents : /

Secrétaire de séance : M. Alain MARCHAL

Une observation est faite sur le compte-rendu de la séance du 24 mars 2016 : dans les points divers, au sujet du traiteur employé pour le Repas des Anciens, ce n'est pas la fraîcheur des produits qui a soulevé des remarques, mais simplement la présentation des plats.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

ONF : programme de travaux 2016 – devis supplémentaire

L'ONF a déposé un devis supplémentaire pour le programme de travaux 2016. Il s'agit de la maintenance de cloisonnement sylvicole sur la parcelle 7r, pour un montant de 489.14 € TTC.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis supplémentaire de l'ONF pour le programme de travaux, autorise le Maire à signer tout document s'y afférant, et prévoit d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2016.

Institution des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP-CP)

Le Maire explique le principe des AP-CP : l'autorisation de programme fait apparaître le coût global et le calendrier prévisionnel de réalisation d'une opération d'investissement sur plusieurs exercices. Les crédits de paiement correspondent quant à eux à l'inscription budgétaire annuelle des sommes nécessaires au paiement des dépenses pour l'exercice en cours.

Ce fractionnement constitue ainsi un aménagement au principe budgétaire de l'annualité, sans quoi il serait nécessaire d'inscrire le coût total de l'opération sur l'exercice en cours, ce qui ne faciliterait pas l'équilibre budgétaire de la section d'investissement.

Il convient donc d'adopter ce dispositif pour les travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et de leurs extérieurs, prévus sur 4 années, soit de 2016 à 2019 inclus.

Le dispositif des AP-CP permettra par ailleurs de régler des factures relatives à l'investissement avant le vote du budget, sans avoir besoin de prendre une délibération au préalable pour ouvrir les crédits nécessaires (1/4 des dépenses prévues au budget de l'année précédente).

Le tableau des AP-CP pour les travaux de mise en accessibilité se présente comme suit (montants TTC) :

Montant global de l'opération (AP)	Réalisé	CP ouverts			
		BP 2016	BP 2017	BP 2018	BP 2019
223 504.39 €	25 799.25 €	122 414.19 €	5 458.37 €	22 129.34 €	47 703.24 €

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'institution des autorisations de programme et des crédits de paiement tels qu'ils ont été présentés, et prévoit d'inscrire les crédits de paiement dès le budget primitif 2016.

Taux d'imposition 2016

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales, transmis par la Direction Générale des Finances Publiques. Le produit attendu s'élève à 135 204 € pour 2016, toutes taxes confondues.

Il rappelle que les taux d'imposition sur St-Germain-le-Châtelet n'ont pas augmenté depuis 2008. Il propose toutefois de les maintenir à nouveau en 2016 afin de ne pas faire supporter aux administrés la baisse des dotations de l'Etat.

Par ailleurs, une hausse des impôts locaux ne rapporterait pas suffisamment à la Commune pour justifier d'une telle décision (par exemple, 1% d'augmentation ne représente qu'environ 1 350 € de recettes supplémentaires).

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition en 2016, comme suit :

- 15.13 % pour la taxe d'habitation
- 9.24 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 47.46 % pour la taxe foncière sur le non bâti

Report et affectation des résultats 2015

Le résultat de clôture 2015 présente un déficit de – 140 956.19 € en investissement et un excédent de + 299 504.39 € en fonctionnement.

Le Maire suggère l'affectation suivante sur le budget primitif 2016 :

- reporter le déficit d'investissement dans sa totalité, soit – 140 956.19 €
- combler ce déficit en affectant une partie de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement pour + 140 956.19 €
- reporter le reste de l'excédent, soit + 158 548.20 €, en section de fonctionnement

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'affectation des résultats proposée et la reporte sur l'exercice 2016.

Budget primitif 2016

Le Maire présente le budget primitif 2016, qui se décompose de la manière suivante :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	420 972.00 €	505 464.00 €
Dépenses	375 685.00 €	338 879.00 €

Les deux sections se trouvent donc en suréquilibre.

A noter toutefois qu'en recettes d'investissement, les emprunts contractés pour l'opération de mise en accessibilité ont été inscrits dans leur totalité, mais demeurent valables pour les 4 années de travaux.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2016 tel qu'il a été présenté.

Questions et informations diverses

- **Subventions 2016 (point présenté par Mme Valérie ORIAT-BELOT)** : la somme affectée aux subventions vient d'être votée avec le budget. Il convient maintenant d'en faire la répartition. Rappel est donc fait des subventions accordées en 2015 et des demandes reçues pour 2016. Après discussion, le Conseil Municipal choisit de favoriser les associations locales et celles qui impliquent des gens du village. Ainsi, la répartition 2016 sera la suivante :

Association AILES	500 €
Association Pourquoi Pas	800 €
Association Tonic Villages	50 €
Harmonie de Rougemont-le-Château	50 €
Association de Jeunes Sapeurs-Pompiers	100 €
Collectif Résistance-Déportation 90	50 €
Association Sportive Nord Territoire	50 €

Les associations La Germinoise (anciennement appelée le Comité des Fêtes) et Chapata n'ont pas fait de demande pour cette année.

Si cela s'avérait nécessaire, le reliquat de la somme affectée au budget permettra d'accorder d'autres subventions dans le courant de l'année.

- **Syndicat de la Piscine d'Etueffont** : le budget a été voté, incluant une augmentation de la participation des Communes à hauteur de 12%, répartie sur 3 ans. En revanche, la contribution de 15% supplémentaires demandée pour la mise à disposition de la piscine au Club EDEN a été refusée.
- **Chien dangereux** : un malinois est récemment sorti de sa propriété pour agresser une dame qui promenait son chien Rue Principale. Cependant, aucune plainte de cette dame n'a été faite auprès de la mairie, nous ne pouvons donc pas intervenir.

- **Chantier Rue de Bourg :** malgré plusieurs rappels, nous ne pouvons que constater une dégradation à la voirie, d'autant plus que l'enrobé de la Rue de Bourg a été refait en 2015. Un courrier de mise en demeure sera donc envoyé à l'intéressé afin que la voirie soit remise en état à l'issue du chantier. Copie sera transmise aux Gardes-Nature.
- **Terrain de football :** les buts ont été posés dans la semaine par les agents communaux et M. Nicolas GIRARDEY. Ce dernier se charge de contacter la mairie de Belfort pour le prêt d'une traceuse.
- **Forêt :**
 - Les anciens chasseurs ont bien enlevé leurs cabanes, mais ont laissé leurs déchets.
 - Il conviendrait de se rapprocher des affouagistes pour couper et récupérer les arbres cassés par la neige de cet hiver.
 - Le Garde Forestier nous a apporté les photos d'une boîte installée en forêt et renfermant des sortes de totems. Mais nous ne savons pas de quoi il s'agit.
- **Circulation Rue Principale :** suggestion est faite pour installer des panneaux « Contrôles radar fréquents » dans le but de dissuader les automobilistes pressés. Cependant, leur utilité n'est pas jugée efficace.
- **Travaux d'assainissement à Rougemont-le-Château :** une déviation sera mise en place du 11 avril au 13 mai 2016 en raison de travaux en direction d'Etueffont. Durant cette période, les habitants de St-Germain-le-Châtelet devront donc passer par Anjoutey pour accéder à la déchetterie.
- **Mise en accessibilité de la mairie :** l'avancée des travaux est consultable sur notre site Internet, rubrique « Actualités », onglet « Infos travaux 2016 ».

La séance est levée à 21h55

Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 19 avril 2016

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER